

# BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

À compléter et à retourner par courrier postal à :  
Avenir Sportif d'Orly (A.S.O)  
12 avenue Marcel Cachin - 94310 ORLY

Inscription également possible en ligne sur le site  
[www.sport-up.fr](http://www.sport-up.fr)

N° DE DOSSARD

## LA 6<sup>e</sup> ÉDITION DE L'ORLYSIENNE AURA LIEU LE DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023

Nom : ..... Prénom : .....  
Année de naissance : ..... Sexe :  Masculin  Féminin  
Téléphone : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....

Cases à cocher :

1,5 km : gratuit     2,5 km : gratuit  
 5 km : gratuit     10 km : 10 €

Je reconnais et accepte que, par le simple fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de l'Orlysiennne.

Signature\* (obligatoire) :

\* Pour les mineurs : signature des parents précédée de la mention « J'autorise mon enfant à participer à la course l'Orlysiennne. »

6<sup>e</sup> ÉDITION

# L'ORLY SIENNE

DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023  
Parc des Saules



9h20 :  
course des  
mascottes

9h30 : course  
enfants 1,5 km  
(6 à 13 ans)

10h15 : course  
2,5 km  
(à partir de 7 ans)

11h : courses  
5 km (à partir de 14 ans)  
& 10 km (à partir de 16 ans)

INSCRIPTIONS À PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 2023  
Renseignements : 09 54 50 37 73  
[avenir.sportif.dorly@gmail.com](mailto:avenir.sportif.dorly@gmail.com)  
[www.avenirsportifdorly.fr](http://www.avenirsportifdorly.fr)



[sport-up.fr](http://sport-up.fr)

[www.mairie-orly.fr](http://www.mairie-orly.fr)



# DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

## COURSES

### Course des mascottes

Départ à 9h20

### Course enfants de 1,5 km (à partir de 7 ans)

Départ à 9h30

Fin inscriptions : 9h00

Échauffement : 8h50



### Course de 2,5 km (à partir de 7 ans)

Départ à 10h15. Course organisée en soutien à la lutte contre le cancer du sein,

Dans le cadre de la campagne de prévention Octobre rose.

Fin inscriptions : 9h45

Échauffement : 9h45

### Courses de 5 km (à partir de 14 ans) et 10 km (à partir de 16 ans)

Départ à 11h

Fin inscriptions : 10h30

## INSCRIPTIONS

**Les inscriptions s'effectuent à partir du 15 septembre 2023 :**

Au siège de l'ASO, 12 avenue Marcel Cachin du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Sur place le 15 octobre 2023 au parc des Saules

(remise des dossards uniquement)

## REMISE DE DOSSARDS

Dimanche 15 octobre 2023 sur place.

## REMISE DES RÉSULTATS

À la fin de chaque course : palmarès femmes et hommes.

À partir du 15 octobre 2023 :

affiche à l'ASO, 12 avenue Marcel Cachin



## RÈGLEMENT & CONDITIONS DE PARTICIPATION

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

Mairie d'Orly

A.S.O - Avenir Sportif d'Orly

### ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Pour chaque course, un bulletin d'inscription doit être rempli.

Pour les mineurs, la signature parentale ainsi que la mention :

« J'autorise mon enfant à participer à la course l'Orlysiennne » sont obligatoires.

**Les courses de 1,5 km, 2,5 km et 5 km sont gratuites. La course de 10 km est au prix de 10 €.**

La course du 5 km sera chronométrée, mais sans classement officiel. Aucun classement officiel n'étant établi pour les courses de 1,5 km, 2,5 km et 5 km, **le certificat médical n'est pas obligatoire.**

La course du 10 km sera chronométrée, **avec classement officiel** : de ce fait **le certificat médical est obligatoire.**

### ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer, après inscriptions, au parc des Saules, entrée face au McDonald's, sur présentation d'une pièce d'identité le dimanche 15 octobre à partir de 8h et jusqu'à 10 à 15 minutes avant le départ de la course concernée :

9h30 - Course des Enfants 1,5 km

10h15 - Course Octobre Rose 2,5 km

11h - Courses 5 km et 10 km

### ARTICLE 4 : PARCOURS

Le parcours de chacune des courses se fait entièrement à l'intérieur des parcs des Saules et du Grand Godet.

La course enfants est réservée aux jeunes nés entre 2010 et 2017 (de 6 à 13 ans). La course en solidarité avec Octobre rose de 2,5 km est une course pour tous les coureurs à partir de 7 ans (nés en 2016). La course des 5 km est réservée aux coureurs nés à partir de 2009 (à partir de 14 ans). La course des 10 km est réservée aux coureurs nés à partir de 2007 (à partir de 16 ans).

### ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

Un ravitaillement sera proposé à mi-parcours des 10 km.

Vestiaires sur place avec consignes gardées.

### ARTICLE 6 : SERVICE MÉDICAL

Il est assuré par le service de la Croix Rouge.

### ARTICLE 7 : SÉCURITÉ

Elle est assurée par des agents municipaux, la Croix Rouge et des bénévoles et une agence de sécurité.

### ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard pour les 2,5 km, 5 km et 10 km.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour la course de 1,5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire, mais une autorisation parentale est exigée.

Aucun classement officiel n'étant établi pour les courses de 2,5 km et 5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire.

La course du 10 km étant chronométrée, avec classement officiel, le certificat médical est obligatoire.

### ARTICLE 9 : ACCIDENT OU VOL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

### ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Un T-Shirt et une médaille seront remis à chaque participant pour les courses 1,5 et 2,5 km.

Le T-shirt sera à retirer la semaine précédente au siège de l'Avenir Sportif d'Orly - 12 avenue Marcel Cachin 94310 Orly du 9 au 13 octobre, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

### ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms prénoms adresses et si possible votre numéro de dossard.

### ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

J'autorise expressément les organisateurs de la course l'Orlysiennne ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course l'Orlysiennne sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### ARTICLE 13 : CHRONOMÉTRAGE

Tous les inscrits à la course des 5 km et 10 km pourront se voir remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Le temps de chaque concurrent sera donc le temps réel, et non le temps décompté au coup de pistolet.